

"VA ET NE PÈCHE PLUS"

Ésaïe 43, 16-21 ; Psaume 126 ; Philippiens 3, 8-14 ; Jean 8, 1-11

Jean 8, 1-11

1 Jésus gagna le mont des Oliviers.

2 Dès le point du jour, il revint au temple et, comme tout le peuple venait à lui, il s'assit et se mit à enseigner.

3 Les scribes et les Pharisiens amenèrent alors une femme qu'on avait surprise en adultère et ils la placèrent au milieu du groupe.

4 "Maître, lui dirent-ils, cette femme a été prise en flagrant délit d'adultère.

5 Dans la Loi, Moïse nous a prescrit de lapider ces femmes-là. Et toi, qu'en dis-tu ?"

6 Ils parlaient ainsi dans l'intention de le mettre à l'épreuve, pour pouvoir le mettre en boîte. Mais Jésus, s'étant baissé, écrivait avec le doigt sur le sol.

7 Comme ils continuaient à lui poser des questions, Jésus se redressa et leur dit : "Que celui d'entre vous qui n'a jamais péché lui jette la première pierre."

8 Et s'inclinant à nouveau, il écrivait sur le sol.

9 Après avoir entendu ces paroles, ils se retirèrent l'un après l'autre, à commencer par les plus âgés, et Jésus resta seul. Comme la femme était toujours là, au milieu du cercle,

10 Jésus se redressa et lui dit: "Femme, où sont-ils donc? Personne ne t'a condamnée?"

11 Elle répondit: "Personne, Seigneur", et Jésus lui dit: "Moi non plus, je ne te condamne pas : va, et désormais ne pêche plus."

*

« Nous croyons que l'homme devant Dieu est à la fois pécheur et justifié ; que l'Église est à la fois pécheresse et pardonnée », dit une de nos confessions de foi...

Eh bien, c'est à cela que nous conduit le cœur de ce récit : l'Église à la fois pécheresse et pardonnée. Mais voyons comment notre texte dit cela, comment il arrive à ce point.

« *Ils parlaient ainsi dans l'intention de le mettre à l'épreuve* », lit-on au verset 6, et s'il ne passe pas l'épreuve, il se retrouvera « mis en boîte », discrédité. Mais quelle est l'épreuve ? Elle repose en grande partie, comme les autres épreuves proposées à Jésus selon les Évangiles, sur les doutes de ses interlocuteurs quant à sa culture religieuse. N'oublions pas que Jésus vient d'un territoire, la Galilée, périphérique et peu éclairé. Alors ceux des scribes — des spécialistes de la Loi, de la Torah — qui l'interrogent peuvent être portés à douter de sa culture biblique. Car la question, savoir s'il faut lapider la femme, est déjà résolue depuis longtemps par les maîtres de la tradition. On ne lapide pas ! D'autant que c'est l'État, en l'occurrence l'ordre romain qui règne directement ou indirectement, qui a le dernier mot en matière d'exécutions.

On ne lapide pas, *a fortiori* pas comme ça dans la rue, sauf à ce que cela s'assimile à un assassinat fanatique — comme celui d'Étienne dans le livre des Actes — qui aurait dû valoir à ceux qui en étaient coupables de comparaître, normalement, auprès des autorités romaines. L'épreuve vise à savoir si Jésus sait que la question est résolue par les pharisiens, dans un sens exactement similaire à la réponse qu'il va donner. Dans un sens propre à fonder l'abolition de la peine de mort.

Car les pharisiens enseignent à ce sujet que si la Torah parle de lapidation, c'est en considérant des gens, le peuple du Sinaï, d'une sainteté telle qu'ils seraient à même de juger ! — et finalement de ne pas condamner, comme Jésus ne le fera évidemment pas.

Prétendre juger et condamner la femme reviendrait, comme l'enseignaient déjà les pharisiens, à s'auto-justifier, sans compter que, si Jésus comprenait la Torah ainsi, cela ferait de lui un fanatique inculte.

La Torah était lue dans les synagogues et *expliquée* ! (Elle n'était pas disponible en livre familial ou individuel comme elle le serait plus tard — après l'invention de l'imprimerie et des livres à bon marché.) Mais pas plus aujourd'hui qu'hier, on n'est censé lire en public et sans explication des textes tels que ceux qui en première lecture semblent prôner lapidations et autres exterminations !

Or l'explication pharisienne consiste précisément, via des réflexions parfois complexes (de tels textes n'étant pas simples !), à renvoyer chacun à sa conscience. « *Qui regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle* », dira Jésus (Matthieu 5, 28) dans cette même perspective.

Cela vaut jusqu'à aujourd'hui : lire sans explication de tels textes (semblant prôner lapidation, violence guerrière, etc.) a même quelque chose d'indécent ! Et il y a beaucoup de textes difficiles dans la Bible, qui réclament des explications qui ont pour effet de faire travailler les intelligences — c'est encore ce qu'en dira saint Augustin au Ve s. : les textes difficiles de la Bible sont là pour que nous exercions nos intelligences — que ce soit des textes comme celui auquel il est fait allusion ici (v. 5), des textes guerriers, et j'en passe. On les explique, on ne les lit pas sans les expliquer ! C'est pour cela que Dieu, parmi les divers dons qu'il octroie, a institué des scribes, rabbins et pasteurs...

Condamner « ces femmes-là », selon la formule dédaigneuse citée au v. 5, dévoile finalement le cœur trouble de tout accusateur — qui se met ainsi au-dessus du Décalogue écrit du doigt de Dieu (cf. Ex 31, 18 / Jn 8, 6 et 8), au-dessus de la Torah. Ainsi le dira l'Épître de Jacques (ch. 4, v. 11) : « *qui juge son frère ou sa sœur, juge la Loi* ». En effet cela revient à s'auto-justifier quant à ses fautes à soi, ce qui produit une surdité à toute compassion : dédaigner la femme accusée pour ne pas entendre ce qui se passe de façon confuse dans les profondeurs enfouies auxquelles Jésus renvoie chacun.

Voilà un point, parmi les autres, sur lequel Jésus et les pharisiens sont d'accord. Il est important pour nous de le savoir, ne serait-ce que pour ne pas faire des pharisiens les boucs émissaires d'une attitude qui n'est pas la leur ! D'autant plus que ce faisant, loin d'être du côté de Jésus et de la femme adultère pardonnée, nous basculerions sans nous en rendre compte du côté des lapidateurs !

Or, les pharisiens ne lapidaient pas, parce que, on l'a dit, ils se considéraient insuffisamment saints pour juger... Exactement comme Jésus va le dire. Cela n'élimine pas la faute commise. La faute n'est pas niée ; elle est censée ici avoir été constatée par flagrant délit.

C'était indispensable pour un constat d'adultère : flagrant délit (ce qui peut sembler rendre étrange l'absence de l'homme, visé en principe lui aussi par la sanction — on y revient) — flagrant délit constaté ; la trace de cette exigence s'est perpétuée dans l'islam, où sont requis quatre témoins qui, tenez-vous bien, doivent pourvoir affirmer avoir vu l'accouplement s'accomplir (avoir vu « *la plume entrer dans l'encrier* » ! Sic) — où la pratique de telles sanctions dans certains pays ou groupes musulmans tombe sous le coup de la dénonciation d'hypocrisie des lapidateurs qui se jugent eux-mêmes assez purs pour se livrer à de tels actes !

Mais bref, flagrant délit, la faute n'est pas niée dans notre texte ; mais elle est pardonnée. Là, Jésus s'avère, lui campagnard galiléen, n'être pas aussi inculte que cela — et les Évangiles ne manquent pas de nous le montrer fréquentant les synagogues, ou discutant avec les docteurs de la Loi. Et il sait que parmi les textes difficiles de la Torah le problème que posent ceux parlant de la peine de mort est résolu, et il sait comment.

*

Cela noté, il faut aller un pas plus loin et retrouver la leçon prophétique sur l'adultère et son pardon comme image de l'idolâtrie du peuple qui cherche ses propres fantasmes religieux dans des idoles à sa propre image, et qui rejette *ipso facto* le vrai Dieu, Dieu autre au point que l'on ne prononce pas son nom. De même, l'adultère est comme en recherche d'une image fantasmée, restant en souffrance de ce que l'autre se trouve être réel, et donc ne correspond pas à sa propre image projetée... « *Va et ne pèche plus* », adressé par Jésus à la femme adultère, recoupe alors l'appel « *revenez à moi, peuple adultère* » que les prophètes crient au nom de Dieu.

Ici s'explique la fameuse absence de l'homme, pas relevée par Jésus : la femme de notre texte est une figure de l'Église, pécheresse pardonnée, coupable d'adultère vis-à-vis de Dieu, et pardonnée, à laquelle Jésus déclare : « *va et ne pèche plus !* » Où est l'homme, demandait-on ? Mais ce n'est pas avec un homme que l'Église commet l'adultère, c'est avec ses idoles !... Desquelles la première est cette façon de s'adorer soi-même, de vouloir se placer sur un piédestal de façon à accuser autrui, se plaçant au-dessus de la Torah.

Si l'homme n'est pas là — et le problème du texte n'est pas un homme mais l'idole —, l'époux, lui, est là, celui de l'Église : c'est Jésus, qui pardonne, qui ne condamne pas, pénétrant le fond des cœurs de sorte que son pardon n'est pas à bon marché. Nous ne sommes pas juges pour condamner, nous ne le sommes pas non plus pour octroyer des pardons faciles, qui ne coûtent rien.

Jésus s'adresse à la conscience de chacun de ses interlocuteurs, de chacune et chacun de nous, dévoilant le secret des cœurs : à partir de quelle sainteté ose-t-on s'ériger en juge de quiconque ? La question ne peut que porter et troubler les consciences, à commencer par celles des plus âgés, qui ont une plus indubitable expérience de leur propre tortuosité. Et la femme de se retrouver sans plus d'accusateur. C'est aujourd'hui le jour du salut. Il est encore temps d'entrer dans le Royaume.

Alors Jésus, dont la sainteté le met en position de juge, et lui seul, prononce son verdict : « *je ne te condamne pas. Va, et ne pêche plus* ». Ce faisant, il annonce ce qui est le fondement du Royaume dont il est porteur : le pardon, la grâce seule, la faveur de Dieu, sans quoi ce Royaume demeurerait à jamais fermé, inaccessible.

R.P., Poitiers, 3.04.22